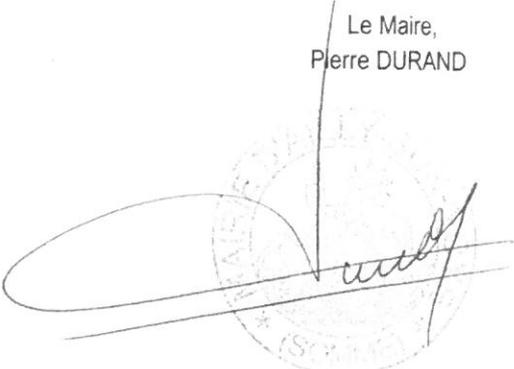


Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 29 Septembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-09-29-05

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">24/09/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>															
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 14</p> <p>Représentés : 6</p> <p>Absents : 3</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Était absent : Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>															
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>Budget principal</p> <p align="center">2021</p> <p>Demande de subvention</p> <p>Mise aux normes des installations sanitaires du plan d'eau</p>	<p>Le montant des travaux issus de la consultation des entreprises s'élève à 196 963 € HT. Au regard de celui-ci qu'il convient de compléter des frais d'études, des nouvelles possibilités de financement et du rejet des précédentes demandes, il est proposé de délibérer sur un nouveau plan de financement :</p> <table border="1" data-bbox="523 1160 1508 1339"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de l'aide (€)</th> <th>Taux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil Régional de Picardie</td> <td align="right">61 615 €</td> <td align="right">27,9%</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental de la Somme</td> <td align="right">77 284 €</td> <td align="right">35,0%</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td align="right">81 913 €</td> <td align="right">37,1%</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right">220 812 €</td> <td align="right">100,0%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le conseil départemental, dans le cadre du dispositif « sport de nature et loisirs », propose des subventions pour ce type de projet.</p> <p>Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider ce nouveau plan de financement - D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande subvention auprès du conseil départemental - D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude de ces dossiers et l'application de cette décision. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents Pour copie conforme</p> <p align="right">Le Maire, Pierre DURAND</p> 		Montant de l'aide (€)	Taux (%)	Conseil Régional de Picardie	61 615 €	27,9%	Conseil Départemental de la Somme	77 284 €	35,0%	Commune	81 913 €	37,1%		220 812 €	100,0%
	Montant de l'aide (€)	Taux (%)														
Conseil Régional de Picardie	61 615 €	27,9%														
Conseil Départemental de la Somme	77 284 €	35,0%														
Commune	81 913 €	37,1%														
	220 812 €	100,0%														